



Aux représentants des médias

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Comptes 2018

Le Conseil communal de La Grande Béroche présente un résultat d'exercice 2018 positif avec un excédent de recettes de l'ordre de 3,6 millions avant préfinancements.

En préambule, nous vous rappelons que l'exercice 2018 est le premier exercice de la commune nouvellement fusionnée. Le budget 2018, basé sur les comptes 2016 agrégés des anciennes communes, présentait un bénéfice de CHF 169'438 avant bascule d'un point d'impôt en faveur de l'Etat, amenant à un déficit de CHF 189'263. Le compte de résultats de l'exercice 2018 présente **un excédent de revenus de CHF 3,6 millions avant préfinancements**, soit une amélioration significative.

Ce bénéfice s'explique par plusieurs éléments ponctuels. D'abord, un rattrapage exceptionnel d'impôts à hauteur de 1,6 millions. Ensuite, la part de La Grande Béroche au Cercle scolaire est en baisse de CHF 735'000, ceci en raison d'une diminution du nombre d'élèves. La redevance du groupe E nous fait gagner, en raison du principe d'échéance, la somme de CHF 280'000. Enfin, la vente d'un terrain rapporte à la commune CHF 475'000 sur l'exercice 2018.

Ces éléments réjouissants ne doivent pas cacher une diminution inquiétante des revenus fiscaux tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales. De plus, suite aux votes sur la réforme fiscale cantonale et la RFFA fédérale, les communes dans leur ensemble vont subir une diminution des rentrées fiscales dès 2020. Celle-ci pourrait être comblée par l'introduction d'une taxe foncière pour les personnes physiques propriétaires de biens de rendements. Cette taxe fera l'objet d'un débat au Conseil général cette année.

Le Conseil communal est également inquiet quant au degré d'investissement très faible en raison d'une charge de travail importante et d'une consultation large des différentes commissions avant l'acceptation des projets par le Conseil général.

En 2018, le service des finances, en collaboration avec le service des bâtiments, a procédé au retraitement du bilan selon les nouvelles normes comptables. La plus-value s'élève à 38 millions au total, dont 15 millions ont été affectés à la réserve d'amortissement du retraitement du PA, 1,7 millions à diverses réserves et 21,3 millions qui resteront en réserve des patrimoines administratif et financier.

Il est important de mentionner que dans ce départ de commune fusionnée, les collaboratrices et collaborateurs se sont particulièrement investis. Le Conseil communal tient à leur témoigner sa gratitude.

Saint-Aubin-Sauges, le 6 juin 2019

Le Conseil communal

Contact médias : M. Joël Wahli, chef du dicastère des finances
joel.wahli@ne.ch, 079 265 59 49